

11 Recherche et développement

Présentation

En 2006, l'augmentation de la dépense intérieure de recherche des entreprises a été financée en interne.

Les entreprises ont financé 80,0 % de leurs propres travaux de recherche, pour un montant de 19,1 Md avec un taux d'évolution en volume de 4,3 % par rapport à 2005. Les administrations y ont participé pour 11,4 % sous forme de contrats ou de subventions. Ces financements s'effectuent dans le cadre de contrats liés aux grands programmes technologiques, de crédits de R&D militaire et de crédits incitatifs. Le complément, soit 8,6 %, est apporté par le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes). La contribution publique au financement des entreprises s'élève à 2,7 Md€. Elle est constituée à 67 % par des crédits en provenance du ministère de la Défense (CEA militaire inclus). Entre 2005 et 2006, la part des administrations dans le financement des travaux de R&D des entreprises augmente (4,4 % en volume par rapport à 2005), en raison d'une hausse des financements civils de 6,8 % en volume entre 2006 et 2005, notamment dans la branche équipements de communication. Le programme de recherche militaire progresse de 2,9 % en volume entre 2005 et 2006.

Les financements en provenance de l'étranger diminuent (2,8 % en volume entre 2005 et 2006). Ces flux proviennent principalement des entreprises (pour 78 %) et le poids des flux intra-groupe est prépondérant. Les fonds reçus des autres filiales du groupe constituant l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'Agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA se monte à 0,8 Md€ en 2006.

Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche. Depuis 1997 il a atteint un pallier et oscille entre 78 % et 80 %.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2006, 6 000 entreprises ont bénéficié d'un CIR pour un montant total de l'ordre 1,5 Md d'euros. Le CIR est plus favorable aux PME, contrairement aux subventions qui privilégient les grandes entreprises.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

Enquête réalisée auprès des entreprises et des administrations.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sites internet

– <http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

Définitions

■ **Financement public total.** Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de R&D effectués par des entreprises. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, de la Direction des programmes aéronautiques civils (DPAC) ou à des travaux de recherche menés par les entreprises mais soutenus par des organismes tels l'Oseo-ANVAR, l'Agence nationale de la recherche (ANR) ou par le ministère en charge de la recherche (via le Fonds de la recherche technologique ou les programmes de soutien à la recherche). Sont exclus de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

■ **Financement public de la dépense intérieure.** Les financements publics de la sous-traitance en sont exclus.

■ **Financement étranger.** Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

■ **Le financement par les entreprises de la dépense intérieure.** Il est égal à la différence entre la dépense intérieure de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger. Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D, que ce soit de l'autofinancement ou un financement par d'autres entreprises.

■ **Crédit d'impôt recherche.** Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004 le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 10 % des dépenses engagées, cumulable, à une part en accroissement qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 40 %. Le plafond du crédit impôt est de 16 M€. Ces modifications ont fait pratiquement doubler le montant du CIR.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

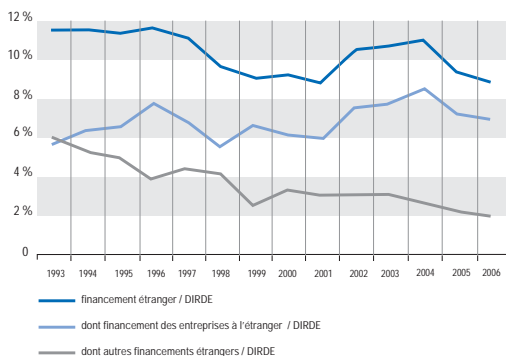
En 2005 l'évaluation de la dépense de recherche des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. Les résultats 2004 ont été recalculés selon la nouvelle méthodologie. Les résultats 2005 sont définitifs et les résultats 2006 semi-définitifs.

[1] Évolution du financement de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des entreprises

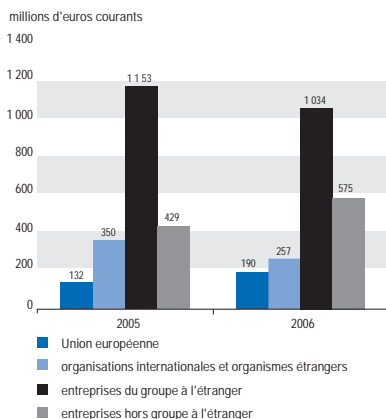
Origine des financements	1975	1993	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
entreprises	63,8%	72,0%	75,2%	75,1%	78,0%	80,5%	79,8%	79,6%	81,6%	78,6%	78,4%	77,8%	79,6%	80,0%
financement public	28,0%	16,7%	13,7%	13,5%	11,4%	10,2%	11,4%	11,4%	9,8%	11,2%	11,2%	11,5%	11,3%	11,4%
financement étranger	8,2%	11,3%	11,1%	11,4%	10,6%	9,3%	8,8%	9,0%	8,7%	10,2%	10,4%	10,7%	9,2%	8,6%
DIRD des entreprises (en millions d'€)	2 381	16 340	16 649	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 523	22 503	23 915

(1) Changements méthodologiques. (2) Résultats définitifs. (3) Résultats semi-définitifs.

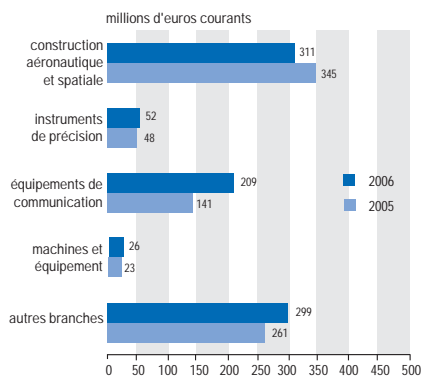
[2] Évolution de la part des financements étrangers dans le financement de la DIRD des entreprises



[3] Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2005 et 2006



[4] Programmes de recherche civile en 2005 et 2006



[5] Programmes de recherche militaire en 2005 et 2006

